

Des paroles à l'action :
**L'appel de l'Amérique latine et des Caraïbes pour une migration
digne, sûre et fondée sur les droits**

New York, 4 mai 2026

1. Depuis les leaderships migrants, les réseaux et les organisations de la société civile et de foi d'Amérique latine et des Caraïbes, nous considérons que le Deuxième Forum d'examen des migrations internationales (FEMI 2026) représente non seulement un espace d'évaluation, mais aussi une *opportunité critique et proactive de réorienter le cap de la gouvernance migratoire mondiale*. Nous soulignons que celle-ci ne peut plus être axée sur la criminalisation, l'exclusion et le déni des droits, mais doit se fonder sur la dignité humaine, la protection effective, la justice et la coresponsabilité internationale, en équilibrant les prérogatives souveraines des États avec leurs obligations internationales de respecter, protéger et garantir les droits humains de toutes les personnes migrantes, indépendamment de leur statut migratoire. À défaut, il existe un risque réel que le Pacte mondial perde sa légitimité en tant que cadre de référence global.
2. Nous soulignons que le principe de *participation des personnes migrantes ne peut plus rester purement déclaratif*, mais doit se traduire par des mécanismes permanents, une représentation significative et effective, ainsi qu'un financement adéquat pour leurs organisations — y compris le rôle actif de la diaspora — garantissant que leur voix influence réellement les décisions qui les concernent, en les reconnaissant non seulement comme des personnes contributrices, mais comme des titulaires de droits, des expertes techniques dotées de leadership et des actrices de la formulation des politiques, en cohérence avec le principe fondamental « Rien sur les migrants sans les migrants ».
3. Nous reconnaissons les efforts déployés dans le processus de la Déclaration de progrès du FEMI, mais exprimons notre profonde préoccupation face à la déconnexion et à l'écart croissants entre les engagements pris dans le Pacte mondial pour les migrations et les pratiques réelles des États. Nous saluons l'engagement manifesté par plusieurs gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes qui promeuvent des approches constructives et fondées sur la coopération. **Dans le même temps, nous encourageons tous les États à continuer de renforcer la cohérence entre leurs engagements internationaux et les réalités sur le terrain**, en veillant à ce que les politiques publiques répondent de manière effective, inclusive et fondée sur les droits aux défis liés à la mobilité humaine.
4. Nous observons avec préoccupation qu'au lieu de progresser vers une gouvernance migratoire fondée sur les droits, persistent des tendances orientées vers la criminalisation de la migration, le recours systématique à la détention, l'absence de garanties de procédure régulière, le durcissement des expulsions, les restrictions d'accès à la protection internationale, l'externalisation des frontières et des procédures migratoires, les refoulements aux frontières, les expulsions collectives, les retours sans garanties, le recours excessif à la force et la normalisation de discours

xénophobes. Face à cela, il est nécessaire que, dans le processus du FEMI et dans la Déclaration de progrès, soit précisé clairement comment les États respecteront les principes directeurs du Pacte mondial pour les migrations, centrés sur les personnes, fondés sur les droits humains et tenant compte des approches différenciées, en particulier en matière de genre et d'enfance, en intégrant des mécanismes concrets de mise en œuvre et de suivi, ainsi que des cadres solides de redevabilité.

5. Il est fondamental de reconnaître que *l'absence de voies de migration régulière a de graves répercussions sur les droits humains, avec des conséquences irréversibles* telles que la séparation des familles, des risques pour la vie, entre autres. À cet égard, il est essentiel de reprendre les engagements et les mesures visant à faciliter des voies régulières depuis les pays d'origine ainsi que des mécanismes de régularisation dans les pays de destination, comme le font certains États tels que l'Espagne ou l'Uruguay, qui démontrent un leadership fondé sur des principes, notamment grâce au plaidoyer et à la participation active des personnes migrantes et de la société civile. L'absence de voies régulières affecte également la gestion ordonnée, sûre et digne des frontières. Nous exhortons en outre les États à continuer de promouvoir des mécanismes de régularisation ainsi que des voies légales de transit et de séjour, afin d'offrir des opportunités
6. La société civile d'Amérique latine et des Caraïbes réaffirme que *garantir un travail digne et décent pour les personnes migrantes* est une condition indispensable pour résoudre les problèmes structurels et assurer le plein exercice des droits humains. Ce n'est qu'à travers des emplois offrant protection sociale, stabilité et reconnaissance qu'il est possible de garantir un accès effectif à la santé, à l'éducation, aux loisirs et au logement, des facteurs essentiels qui sauvent des vies et préservent la dignité humaine. Refuser ces opportunités perpétue l'exclusion et la vulnérabilité. À l'inverse, reconnaître la contribution des personnes migrantes au monde du travail renforce nos démocraties, consolide la cohésion de nos communautés et ouvre la voie à des sociétés plus justes et inclusives.
7. Nous avertissons que les expulsions constituent l'un *des domaines les plus critiques de violation des droits*. Elles sont fréquemment mises en œuvre sans garanties de procédure régulière, sans plein respect des engagements et des normes internationales, sans assurer des conditions de dignité ni garantir un accès effectif à la protection internationale. Dans de nombreux cas, elles entraînent également la séparation des familles et exposent les personnes renvoyées à des contextes de violence, de persécution, de pauvreté extrême et à d'autres risques graves. Il est indispensable de réaffirmer avec davantage de force les principes de procédure régulière et de diligence raisonnable établis dans le Pacte, ainsi que d'établir des normes minimales contraignantes garantissant des protections effectives avant, pendant et après toute procédure d'expulsion ou de retour. Nous réitérons l'obligation des États de respecter pleinement les principes de « non-refoulement » et de jus soli (droit du sol), qui protègent toutes les personnes (y compris les migrantes en situation irrégulière) contre les risques de traite des êtres humains, de torture, de traitements cruels, inhumains ou dégradants et de dommages irréparables.

8. Dans cette perspective, nous soulignons la nécessité de *comprendre la mobilité humaine à partir d'une approche intersectionnelle*, fondée sur la diversité et multidimensionnelle, où convergent les déplacements forcés, les mouvements mixtes, les expulsions et les retours, ainsi que des facteurs tels que le crime organisé, les différentes formes de violence — y compris la violence fondée sur le genre comme l'un des principaux moteurs de la migration forcée —, les impacts socio-environnementaux, l'extractivisme et la dépossession des terres. Ces dynamiques génèrent de nouvelles formes de mobilité forcée qui ne peuvent être abordées de manière fragmentée. L'augmentation des déplacements liés aux catastrophes socio-environnementales et aux phénomènes à évolution lente exige des voies de protection sensibles, des garanties pour les relocalisations planifiées et une plus grande cohérence avec les engagements climatiques et de développement durable. La protection des personnes en mobilité doit aller de pair avec la protection de l'environnement.
9. Cette réalité met en évidence une déconnexion structurelle entre les engagements globaux et les capacités locales, dans la mesure où les gouvernements territoriaux, bien qu'en première ligne de réponse, manquent de ressources, de compétences et de soutien suffisant. Il est donc *indispensable de renforcer la gouvernance territoriale, d'assurer un financement direct*, flexible et accessible pour les acteurs locaux et les organisations dirigées par des personnes migrantes, et de relier la mobilité humaine à la planification du Buen Vivir-développement. Dans ce contexte, nous reconnaissons le rôle essentiel de la société civile, des organisations fondées sur la foi et du secteur humanitaire, qui sauvent des vies, garantissent la dignité des personnes migrantes, réfugiées, apatrides et déplacées ainsi que de leurs familles, fournissent assistance, plaidoyer et protection, et renforcent les conditions permettant la participation des personnes en mobilité à la prise de décision.
10. Nous exprimons également notre préoccupation face à la réduction accélérée de l'espace civique ainsi qu'à la *criminalisation*, la surveillance, les restrictions juridiques et les représailles visant les organisations de la société civile, les personnes défenseuses des droits, les organisations fondées sur la foi, les groupes dirigés par des personnes migrantes, les journalistes, les syndicats et d'autres acteurs qui accompagnent ou défendent les droits des personnes en mobilité humaine. La solidarité doit être encouragée, non pénalisée.
11. Nous alertons sur le fait que les *technologies numériques transforment la gouvernance migratoire*. Leur utilisation doit être régie par des principes de respect de la vie privée, de protection des données, de transparence, de redevabilité, de supervision humaine et de prévention du profilage discriminatoire, en garantissant également des recours effectifs face aux abus découlant de la surveillance technologique.
12. Nous appelons les États à prendre un engagement concret : promouvoir la création, le maintien et le fonctionnement de réseaux nationaux et régionaux sur la migration, intégrant de manière effective les organisations de base de personnes migrantes et réfugiées ainsi que les réseaux œuvrant pour la défense de leurs droits.

13. Ce Forum constitue une opportunité décisive pour réaffirmer que la coopération internationale, la solidarité et le respect absolu des droits humains doivent prévaloir sur les approches punitives, l'externalisation des frontières et l'instrumentalisation politique de la mobilité humaine. L'Amérique latine et les Caraïbes attendent une Déclaration de progrès assortie d'engagements clairs pour l'avenir, centrée sur la mise en œuvre sur le terrain — avec des indicateurs mesurables, des calendriers précis, des examens permanents, des mécanismes réels de suivi et de participation locale, des présentations publiques des progrès et des espaces formels de participation de la société civile —, ainsi qu'une redevabilité effective aux niveaux local, national, régional et mondial, et le courage nécessaire pour répondre aux défis de notre temps.
14. Enfin, à l'approche du FEMI 2026, nous rappelons que *la crédibilité du Pacte mondial pour les migrations dépendra non pas de nouvelles déclarations, mais de la cohérence entre les engagements pris et les politiques mises en œuvre*, avec l'inclusion et la participation de toutes les parties prenantes, en particulier des personnes migrantes et de leurs familles.

Organisations signataires:

- ACT Alliance - Action by Churches Together (Global)
- Alianza Migrante (Ecuador)
- Almena Cooperativa Feminista
- Apoyo a Migrantes Venezolanos, A.C. -APOMIVEN- (México)
- Asociación Civil de Derechos Humanos Mujeres Unidas Migrantes y Refugiadas en Argentina -AMUMRA- (Argentina)
- Asociación Movimiento Familiares y Migrantes (Ecuador)
- Asociación Mundial Para la Comunicación Cristiana-América Latina -WACC-AL por sus siglas en inglés- (Mundial)
- Asociación Salto Ángel (Colombia)
- Asociación Cristiana de Educación y Desarrollo/Iglesia Reformada Calvinista de El Salvador (El Salvador)
- Ayuda en Acción
- Bloque Latinoamericano sobre Migración (Regional)
- Centro de Atención a la Familia Migrante Indígena - CAFAMI- (México)
- Centro de Estudios de Derecho, Justicia y Sociedad - Dejusticia- (Colombia)
- Centro de Estudios Legales y Sociales -CELS- (Argentina)
- Centro de Información y Atención al Migrante CIAMI-CGT
- Centro para la Colaboración y la Incidencia en las Américas (CEDA)
- Coalición LAC RMD (Regional)
- Colectivo de Federaciones y Organizaciones Mexicanas Migrantes-COLEFOM (América del Norte)
- Comisión Argentina para personas Refugiadas y Migrantes -CAREF- (Argentina)
- Comisión Nacional de Apoyo a Migrantes Retornados con Discapacidad Física - CONAMIREDIS- (Honduras)
- Confederación Ecuatoriana de Organizaciones Sindicales Libres -CEOSL- (Ecuador)
- Confederación General del Trabajo CGT Colombia -mayoritaria, popular y de los territorios- (Colombia)
- Creación Propositiva

- Formación y Capacitación A.C.Foro Nacional para las Migraciones en Honduras - FONAMIH- (Honduras)
- Fundación Crea Tu Espacio (Ecuador)
- Fundación Doña Milagros (Ecuador)
- Fundación Guerreras por la Vida (Ecuador)
- Fundación Rayito de Luz, Ayuda y Esperanza (Ecuador-Colombia y Venezuela)
- Instituto para las Mujeres en la Migración -AC IMUMI- (México)
- Kaltsilaltik AC (México)
- Migrante33 A.C (México)
- Miredes Internacional (Regional)
- Misión Scalabriniana (Ecuador)
- Red Eclesial Latinoamericana y Caribeña de Migración, Desplazamiento, Refugio y Trata de Personas -Red CLAMOR- (Regional)
- Red AMMPARO en las Américas (Regional)
- Red Jesuita con Migrantes -RJM- (Regional)
- Red Mesoamericana Mujer Salud y Migración -RMMSYM- (Regional)
- Red Regional de Organizaciones de la Sociedad Civil para las Migraciones (RROCM) (Regional)
- Save My Identity
- Scalabrinian Foundation (Internacional)
- Scalabrini International Migration Network - SIMN (Internacional)
- Servicio Jesuita para los Refugiados (JRS - LAC) (Regional)
- Corporación Opción Legal (Colombia)
- Movimiento Sociocultural de Trabajo Humanitario y Ambiental, -MOSCTHA- (República Dominicana)
- Coalición por los Derechos Humanos y la Justicia Racial (Internacional)
- Red de Justicia en Movimiento para Migrantes

Red de Organizaciones firmantes:

- **Bloque Latinoamericano sobre Migración (Bloque LAC)**

Asociación Civil de Derechos Humanos Mujeres Unidas Migrantes y Refugiadas en Argentina (AMUMRA)- Argentina

Asociación Coordinadora Comunitaria de Servicios para la Salud (ACCSS)- Guatemala

Asociación de Familiares de Migrantes Desaparecidos de Guatemala (AFAMIDEG)- Guatemala

Asociación Hermanas Scalabrinianas

Asociación Pop No'j - Guatemala

Asociación RUMIÑAHUI- España

Casa del Migrante de Saltillo y Red Pedro Pantoja de Casas y Centros de Derechos Humanos de la Zona Norte - México

Casa Monarca Ayuda Humanitaria al Migrante- México

Centro de Atención a la Familia Migrante Indígena (CAFAMI)- México

Centro de Atención y Desarrollo Integral Migrante (CADIM)- Estados Unidos

Centro de Apoyo e Pastoral do Migrante (CAMI)- Brasil

Centro de Derechos Humanos de la Montaña-Tlachinollan (CDHM)- México

Centros de Estudios de Derechos, Justicia y Sociedad (Dejusticia) - Colombia

Clínica Jurídica de Migrantes y Refugiados de la Universidad Diego Portales-Chile

Comisión de Acción Social Menonita (CASM)- Honduras

Comité de Familiares de Migrantes Desaparecidos del Centro de Honduras (COFAMICENH)- Honduras
Comité de Familiares de Migrantes Desaparecidos del Progreso (COFAMIPRO)- Honduras
Comité de Migrantes Fallecidos y Desaparecidos de El Salvador (COFAMIDE) – El Salvador
Comisión Argentina para los Refugiados y Migrantes (CAREF)- Argentina
Cristosal, Advancing Human Rights in Central America - El Salvador
CTA de Trabajadores- Américas
Equipo de Estudios Comunitarios y Acción Psicosocial (ECAP)-Guatemala
Estancia del Migrante González y Martínez- México
Dignidad y Justicia en el Camino A.C. (FM4 Paso Libre)-México
Formación y Capacitación (FOCA)-México
Fundación de Ayuda Social de las Iglesias Cristianas (FASIC)-Chile
Fundación Ayuda en Acción - Global
Fundación para la Justicia y el Estado Democrático de Derecho (FJEDD)- México, Guatemala, Honduras y El Salvador.
Global Exchange - Estados Unidos- México
Instituto Migrações e Direitos Humanos- (IMDH) Brasil
Instituto para las Mujeres en la Migración (IMUMI)- México
Latinas en Poder. - Regional
Organismo Cristiano de Desarrollo Integral de Honduras (OCDIH)- Honduras
National Network for Immigrant and Refugee Rights (NNIRR)
Pueblos y Comunidades Indígenas Transfronterizas (PUCOMIT)- México
Proyecto de Derechos Humanos, Económicos, Sociales y Culturales A.C (Prodesc)-México
Red de casas de Migrantes y Centros de Derechos Humanos de la zona norte- México
Red Jesuita con Migrantes Latinoamérica y el Caribe (RJM LAC)-Regional
Red Sudamericana para las Migraciones Ambientales-RESAMA
Red Internacional de Migración y Desarrollo/Cátedra UNESCO de Migración y Desarrollo y Derechos Humanos.
Red Mesoamericana Mujer Salud y Migración (RMMSYM)- México y Centroamérica
Red Nacional de Jornaleros y Jornaleras Agrícolas- México
Red Nacional de Líderes Migrantes en Argentina
Secretariado Nacional de Pastoral Social-Caritas Colombia
Servicio Ecuménico para la Dignidad Humana (SEDHU) -Uruguay
Sin Fronteras IAP- México
Voces Mesoamericanas Acción con Pueblos Migrantes- México
South Texas Human Rights Center (El Centro de Derechos Humanos Del Sur de Texas) - Estados Unidos
Unión Nacional de Organizaciones Regionales Campesinas Autónomas. A.C. (UNORCA A.C.)
Líderes Migrantes de la Región, investigadoras, defensoras y defensores de Derechos Humanos: Alma Maquitico, Defensora de derechos humanos- Estados Unidos; Patricia Zamudio, Defensora investigadora y consejera del Consejo Estatal Ciudadano en Materia de Búsqueda de Veracruz, México; Elba Coria, defensora de derechos humanos e integrante de KIND- México; Efrain Jiménez, migrante defensor de derechos, especialista en migración y desarrollo, coordinador de COLEFOM; Aaron Ortiz Santos- Abogado y líder migrante integrante de COLEFOM; Javier Cortegoso Lobaró- Defensor de Derechos Humanos- México; Karina Sarmiento- Defensora de Derechos Humanos e investigadora - Ecuador; Martha Rojas, Investigadora y Defensora de Derechos Humanos - México; Mauricio Quijano, Defensor de Derechos Humanos- El Salvador, María Teresa Ureña, Defensora de derechos humanos-Colombia; y Berenice Valdez Rivera - Defensora de derechos humanos y Punto focal general del Bloque Latinoamericano sobre Migración
Fundación Cordilleras de América - Colombia